

**République Française**  
DÉPARTEMENT PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**N° 2024-012P : Arrêté de fermeture d'une partie du Parc de la base de Mosquéros**

Monsieur le Maire de Salies-de-Béarn,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2122-21 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

**Vu** l'accident en date du 02-04-2024 dû à la chute d'un arbre sur la base de Mosquéros ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser le public pendant les travaux de déblaiement et de sécurisation des arbres du parc.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** Du mardi 2 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux nécessaires à la sécurisation de la base de loisirs, le parc de la base de Mosquéros ainsi que le chemin bordant le « **Camping des salines** » seront fermés au public sur une zone délimitée par de la rubalise et des barrières.

**Article 2** : Une signalisation sera mise en place et maintenue par les services techniques.

**Article 3 : Recours**

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux devant le tribunal administratif de PAU 50 Cours Lyautey, 64010 Pau dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 5 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Salies-de-Béarn.

Fait à Salies-de-Béarn, le 2 Avril 2024

Le Maire,

Thierry CABANNE



